Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20261012-2026_10_80-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 12 octobre 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le douze octobre deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
05/10/2026

Date d'affichage
05/10/2026

Numéro de la Délibération :
2026-10-80

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M. Blaise BLEUNVEN, Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Sylvain BOSCHAT, Antoine STEVENS

Absent(e)s excusé(e)s : Françoise LE CAM a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE

A été nommé secrétaire de séance : Magalie MOY

Validation du devis pour l'achat de chaises au restaurant scolaire

Mme Magalie MOY, maire déléguée de Saint-Gelven explique à l'assemblée que les chaises utilisées au restaurant scolaire par les élèves de GS et de CP ne sont pas adaptées à la hauteur des tables. Il convient donc de les changer. Pour encourager l'autonomie, il a été préconisé de choisir un modèle sans accoudoir.

Des devis ont été demandés auprès des sociétés Pichon, Wesco, Mob-Mob et Mac Mobilier.

L'offre la moins disante est celle de Mac Mobilier avec un montant de 480,90 € HT (soit 666.91 € TTC) pour l'achat de 6 chaises.

Mme MOY précise que la commune n'a jamais travaillé avec cette société mais elle explique qu'il est possible de faire un essai préalable du modèle de chaise avant de valider cette proposition.
Si celui-ci ne s'avérait pas concluant, ce serait l'offre de la société Wesco qui serait retenue pour un montant de 654 € (soit 796.17 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- De retenir l'offre de la société Mac Mobilier d'un montant de 480,90 € HT (soit 666.91 € TTC) en ayant fait au préalable un essai avec le modèle de chaise.
- Décide, dans le cas où l'essai ne serait pas concluant, de valider l'offre de société Wesco pour un montant de 654 € (soit 796.17 € TTC).

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20261012-2026_10_80-DE

Le Maire	La secrétaire de mairie
Raoul RIOU	Magalie MOY
	